

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 - Le TOURNOI REGIONAL organisé par le LESTT (Lyon Est Sport Tennis de Tables) se déroulera le :

Dimanche 18/06/2023
Gymnase Becquerel - ouverture à 7h30.
37 Rue Sully, 69150 Décines-Charpieu

Article 2 - Le tournoi est homologué sous le n° 1615/0222-R par la FFTT, et réservé aux seuls joueurs et joueuses de la ligue Rhône-Alpes/Auvergne licenciés FFTT.

Les **résultats** seront **pris en compte** pour le calcul des classements FFTT (sauf tableau Handicap).

Article 3 LICENCIATION - Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. - Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

DOCUMENTS ATTESTANT DE LA LICENCIATION :

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique).

Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique).

Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence> .

Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do> . Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS).

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 - Rappel sur quelques règles du jeu (http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm)

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". **Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)**

Article 5 - Le tournoi se déroulera sur **20 ou 23 tables**. Les tableaux, horaires et dotations sont les suivants :

		Début	DOTATIONS			
			Vainqueur	finaliste	semi-finaliste	1/4 finaliste
Tableau A	-1000	8h30	50	25	15	
Tableau B	-1400	9h30	90	45	25	10
Tableau C	-800	10h30	40	20	10	
Tableau D	-1600	11h30	100	50	25	15
Tableau E	-1200	12h30	80	40	20	10
Tableau F	-1800	13h30	120	60	30	15
Tableau G	HANDICAP	14h30	100	50	30	10
Tableau H	TS	15h30	180	90	40	15

Article 6 - Les participations sont limitées à 3 tableaux maxi par joueur Les tableaux A à H seront limités à **48 joueurs**. Dans le cas où un **tableau comporterait un nombre de joueurs insuffisant, l'organisation se réserve le droit d'annuler le tableau ou de réduire sa dotation.**

Article 7 - Le pointage sera clos **30 minutes** avant le lancement de chaque tableau. Les joueurs devront être en mesure de présenter leur licence.

Article 8 - Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves séniors.

Article 9 - Les féminines seront acceptées en tableau masculin par équivalence du nombre de points licence.

Article 10 - Le premier tour de chaque tableau se fera par poules de 3 (excepté le tableau handicap). Les deux premiers de poule seront qualifiés pour entrer dans un tableau final à élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 11 - Les parties du tableau I (Handicap) se déroulent en un set de **33 points** (élimination directe). Le Handicap sera de **1 point par différence de 40 points entre les classements des deux joueurs**. Le handicap maxi sera plafonné à **16 points**. Changement de service tous les deux points.

Article 12 - Les parties seront arbitrées par les joueurs en poule. Pour les tableaux à élimination directe, l'arbitrage sera effectué par les joueurs. Tout joueur qui ne satisferait pas à cette obligation sera exclu des tableaux où il serait encore qualifié.

Les balles **plastiques** seront fournies par les joueurs. Une tenue et un esprit sportif sont de rigueur.

Article 13 - Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner, buvette et restauration seront disponibles sur place.

Article 14 - Les droits d'engagement sont fixés à :

Participation à **1 tableau : 8 Euros** Participation à **2 tableaux : 15 Euros** -
Participation à **3 tableaux : 21 Euros**

Le règlement se fera uniquement via le lien ci-après :

<https://www.helloasso.com/associations/lyon-est-sport-tennis-de-table/evenements/tournoi-regional-lestt>

Article 15 - Les inscriptions se feront par le **formulaire en ligne** :

<https://www.helloasso.com/associations/lyon-est-sport-tennis-de-table/evenements/tournoi-regional-lestt>

Elles seront prises en compte jusqu'au **Vendredi 16 Juin 17h00.**

Par dérogation, une inscription tardive ne pourra être acceptée qu'en fonction des places disponibles dans les tableaux. Celle-ci sera par ailleurs majorée de 2€ par tableau.

Article 16 - L'heure affichée pour chaque tableau est celle du lancement du tableau. Le pointage est obligatoire et se termine 30' avant le début du tableau. La mise en poules sera faite sur place à la fin du pointage. Le tirage au sort de la mise en tableau en sortie de poules sera effectué dès la fin des poules. Ces 2 étapes seront réalisées par le juge-arbitre conformément aux règlements FFTT. Le scratch sera prononcé 5' après l'appel.

Un joueur absent et non excusé à la 1ère partie, perd les points qu'il aurait perdus s'il avait joué et perdu cette partie, conformément aux règlements fédéraux.

Article 17 - Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur **Jean-Marc DUMANT (JA3)** (licence : 383324). Il sera assisté par Nicolas Harel (JA3) et Thomas DREGER (JA1), licenciés de LESTT.

Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur / joueuse dans son tableau.
Les décisions prises par le juge arbitre en application du règlement fédéral et du présent règlement feront autorité et seront non contestables.

Article 18 - Les tableaux seront récompensés dès les ¼ de finale des dotations en espèces (article 5).

Le montant total des récompenses s'élève à 1830€ en espèces. Dans le cas où un **tableau comporterait un nombre de joueurs insuffisant, l'organisation se réserve le droit d'annuler le tableau ou de réduire sa dotation.**

Article 19 - Le tournoi est organisé par LESTT (Lyon Est Sport Tennis de Table).

Renseignements

lestt69@gmail.com

Facebook : Lyon Est Sport Tennis de table

Article 20 - Le club Tennis de Table LESTT décline toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (vol, accident, etc.)

Article 21 - L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.